

QUESTION ORALE
Prononcée par Bénédicte Monville-de Cecco

**« Pour une commission spéciale qui définisse les dispositifs de
prévention des inondations »**

Nîmes en 1988, Vaison-la-Romaine en 1992, l'Aude en 1999, le Gard en 2002, Montpellier en 2005, le Var et La Faute-sur-Mer en 2010, l'Hérault en 2012, la Bretagne, l'Hérault, le Gard et le Var en 2014, Montpellier puis les Alpes-Maritimes en 2015, l'île de France en 2016 : les inondations constituent le principal risque dit « naturel » en France et leur fréquence s'accélère à l'instar des épisodes météorologiques extrêmes.

Ce sont plus de 200 victimes depuis 1988 et, selon les données officielles du ministère de l'écologie, les inondations menacent un Français sur quatre et un emploi sur trois. Les sinistres qu'elles provoquent coûtent entre 700 et 800 millions d'euros chaque année. Pour l'Île de France et pour cette fois on parle d'un milliard d'euros de dégâts mais la réalité pourrait être nettement supérieure. L'Association française d'assurances (AFA) évalue la hausse du péril inondation à 104%.

Ces chiffres recouvrent des drames humains dont j'ai pu mesurer dans ma ville, Melun, ces derniers jours ce qu'ils signifiaient. Des femmes, des hommes, des enfants fuyant la montée des eaux, pantalons relevés, vêtements maculés de boue, les yeux incrédules devant leur maison inondée, les bras chargés des quelques effets personnels qu'ils ont pu soustraire à l'appétit des eaux.

Et là encore l'injustice environnementale est flagrante puisque les pertes les plus lourdes affectent en premier les populations les plus fragiles, celles qui, faute d'instruction et de moyens, sont moins armées, moins bien assurées.

Or si nous devons répondre à l'urgence et soutenir les collectivités locales, les agriculteurs, les entreprises et les particuliers qui ont eu à souffrir des dernières inondations, il est urgent de réfléchir aux causes et de nous doter de moyens efficaces pour lutter sur le long terme contre ces épisodes qui malheureusement iront croissants.

Ces causes, nous les connaissons et je me contenterai ici d'en énoncer 6, sans doute les plus importantes :

1/ **En France, 17 Millions de personnes vivent en zone inondable** et comme souvent l'Île de France offre un miroir grossissant à une situation extrêmement préoccupante. Si nous devons gérer l'existant, ce qui n'est déjà pas simple, comment comprendre que l'on continue de construire en zone inondable ?

2/ La diminution globale des espaces naturels, agricoles et forestiers : Entre 1981 et 2011, les terres agricoles ont reculé de près de 7 % au profit de l'urbanisation. Depuis 2008, la diminution globale des espaces naturels, agricoles et forestiers se situe dans une fourchette allant de 40.000 à 90.000 hectares par an en moyenne. L'équivalent d'un département « avalé » tous les 7 ans.

3/ L'agriculture industrielle appauvrit les sols qui arrivent plus vite à saturation. Ces sols, abîmés par les intrants chimiques, la disparition des haies, tassés par des engins agricoles trop lourds, ont une capacité d'absorption des eaux de pluie qui a diminué de moitié. Pour reprendre une expression de l'agronome Jacques Caplat, «les éponges sont devenues des toiles cirées».

4/ La disparition des zones humides qui jouent un rôle crucial d'éponge en retenant l'eau et limitent les crues et inondations. En outre, les plantes qui les composent filtrent l'eau et absorbent une part de la pollution (et ici je ne pense pas à Notre Dame des Landes qui n'est pas situé dans notre région mais à la Bassée, en Seine-et-Marne, menacée par deux projets inutiles et dangereux pour notre environnement et nous-mêmes).

5/ Les infractions à la loi sur l'eau : en 2013, la police de l'eau a relevé 37 % de non-conformité : c'est-à-dire des curages de cours d'eau mal exécutés qui entraînent un accroissement instantané des débits à évacuer et participe à l'aggravation des risques d'inondation.

6/ Enfin, la dilution des responsabilités. Avec la loi MAPTAM l'Etat vient encore d'abandonner une de ses prérogatives en confiant aux métropoles la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi). Or les spécialistes sont unanimes, la séparation des compétences entre les ministères, les administrations et les collectivités territoriales qui s'occupent de gérer les risques empêchent d'apporter des réponses efficaces.

Vous voyez Madame la Présidente, les causes des inondations sont nombreuses mais une chose est sûre, elles sont toutes d'origine anthropique et nous renvoient, par conséquent, à notre responsabilité et à notre manière d'habiter et d'entretenir notre territoire.

C'est pour cette raison que le groupe EELV&A pense que nous devons créer une commission régionale spéciale en charge de définir les dispositifs de prévention des inondations et les moyens à mettre en œuvre pour lutter sur le long terme contre le premier danger dit « naturel » qui menace notre région et ses habitant-e-s.